

2024/28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711348-20240524-2024-del-05-09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 Mai 2024

Effectif du Conseil : 29
Présents : 24
Absents excusés : 04
Absent : 01
Procurations : 03
Sens du Vote
Pour : 27
Contre : 00
Abstention : 00
N° de délibération : 05C
Date de transmission
en préfecture :
24/05/2024

Par suite d'une convocation en date du 07 Mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 15 Mai 2024 à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGOU, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Aline TOI Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Yvon TOI OTTO, Gaston GERAN, Pierrot TAURUS.

Absent : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à, Jules OTTO, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Ernand BOULON, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DARLY.

Participation au projet de mobilité linguistique à la Dominique
organisé par le Lycée Georges NICOLO

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de ses collègues la demande de subvention sollicitée par le Lycée Georges NICOLO dans le cadre d'un projet de mobilité à la Dominique du 10 au 13 avril 2024.

Ce projet a pour objectif de faire découvrir aux lycéens leur environnement caribéen et approfondir leur connaissance de la culture anglophone du bassin caribéen.

Monsieur le Maire précise que M le Proviseur du lycée sollicite une aide de 100,00 € par élève habissois participant à ce voyage.

Il invite l'assemblée à se prononcer d'une part, sur l'opportunité de cette demande de partenariat et d'autre part, sur le montant à octroyer à cet établissement.

Le Conseil municipal

Après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la participation de la collectivité à ce projet de séjour linguistique.

Article 2 : D'octroyer une aide de 200,00 euros soit 100,00 € par élève, pour l'organisation d'un séjour à la Dominique qui a eu lieu du 10 au 13 avril 2024.

Article 3 : D'imputer cette somme sur le Budget primitif en cours.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Mme la Comptable publique et à Monsieur le Proviseur du Lycée.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

Affichée le 22 MAI 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr